



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

## SILLINGY

**Projet d'acquisitions d'une maison et ses dépendances pour risques naturels  
Avis d'ouverture d'enquête préalable  
à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire .**

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de SILLINGY la tenue d'une enquête publique conjointe préalable à la **déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet d'acquisition par l'État, d'une maison d'habitation et ses dépendances située 691 Chemin St Martin La Petite Balme à SILLINGY soumise à un risque naturel**. Cette enquête se déroulera du :

**vendredi 19 juin 2020 au mardi 7 juillet 2020 inclus**

Mme Nelly VILDE Magistrate en retraite, a été désignée par M. le président du tribunal administratif de Grenoble pour accomplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de SILLINGY les :

vendredi 19 juin 2020 de 13h30 à 17h 30 ;  
mercredi 24 juin 2020 de 8h30 à 11h30 ;  
et le vendredi 26 juin 2020 de 13h30 à 18h ;

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de SILLINGY aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public :

le lundi et mercredi de 8h30 à 11h30,  
et le vendredi de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13h 30 à 18h ,

et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de SILLINGY, siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie :

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr).

(dans la rubrique « Publications » choisir « actions participatives » puis « Enquêtes publiques et avis »)

Il est possible de communiquer ses observations sur le projet par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

[enquete-publique@haute-savoie.gouv.fr](mailto:enquete-publique@haute-savoie.gouv.fr)

Mme la commissaire-enquêtrice disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour émettre ses conclusions.

Une copie de son rapport sera déposée en mairie de SILLINGY, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales). La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le préfet de la Haute-Savoie (DRCL).

Pour le préfet,  
la secrétaire générale

Florence GOUACHE